



Programme de soutien au jury - Régates nationales :

(Le programme de la Régate Royal Canadian Henley est défini dans un autre document)

L'objectif du programme est de fournir aux juges-arbitres des quatre coins du pays l'occasion de faire partie d'un jury national et de veiller à une représentation de toutes les provinces dans chaque régates. Le programme a également comme objectif d'offrir l'expérience d'occuper un poste de juge-arbitre dans une régates nationale au plus grand nombre de personnes possible. Ainsi, au fil des ans, de plus en plus de juges-arbitres pourront bénéficier des apprentissages et de la formation qu'offre une régates nationale.

Le comité des juges-arbitres de RCA sollicite actuellement des candidatures de toutes les provinces afin de parvenir à une sélection des juges-arbitres de partout au pays pour chaque jury.

Le programme de soutien au jury appuiera jusqu'à 12 juges-arbitres pour chacune des régates nationales suivantes : les Championnats d'aviron RCA des maîtres, les Championnats nationaux d'aviron, la Coupe Canada et les Championnats canadiens universitaires d'aviron. Le programme de soutien de la Régate Royal Canadian Henley est défini dans un document distinct.

Format du programme :

1. Le programme de soutien au jury pour chacune des régates nationales permet de sélectionner jusqu'à 12 juges-arbitres par année.
2. Les juges-arbitres qui ont leur licence depuis au moins quatre ans et qui ont complété le module sur le sport sécuritaire et signé le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) sont admissibles. Liens vers le CCUMS :

ANG :

<https://www.jotform.com/sign/223246208933051/invite/01gjdex8q7e24a84dddf3aab5>

FR :

<https://www.jotform.com/sign/223255555514051/invite/01gjgfn61nbe669f077c2316d3>

3. Les membres recevant le soutien du programme devront arriver sur le site de la régates à temps pour assister à la réunion du jury la veille de l'événement à

l'heure fixée par le ou la juge-arbitre en chef. Les membres recevant le soutien du programme partiront le dimanche soir. (Les personnes qui ne peuvent pas voyager le dimanche soir quitteront l'endroit le lendemain, soit le lundi après la régates.) Les membres du jury qui décident d'arriver plus tôt que la veille de la régates ou qui souhaitent partir plus tard que le dimanche soir peuvent le faire à leurs frais.

4. Les membres recevant le soutien du programme doivent travailler tous les quarts de travail, chaque jour. Dans la mesure du possible, une pause dîner sera prévue par le comité organisateur.
5. Le comité des juges-arbitres de RCA, en consultation avec le comité organisateur et l'association provinciale d'aviron où la régates aura lieu, sélectionnera le ou la juge-arbitre en chef. Le ou la juge-arbitre en chef recevra le soutien de RCA et sera le ou la 13^e juge-arbitre.
6. Le programme sera révisé tous les trois ans par le comité des juges-arbitres, en consultation avec les comités organisateurs des régates nationales. L'évaluation portera sur l'application des recommandations ci-dessus.

Le jury sera composé de :

Juges-arbitres de l'extérieur de la province : un maximum d'un(e) juge-arbitre de chaque province, sauf de la province dans laquelle la régates nationale a lieu, sera admissible au programme de soutien. Ce maximum ne comprend pas le ou la juge-arbitre en chef.

Voici le nombre maximal de juges-arbitres de l'extérieur de la province pouvant être sélectionnés pour chacune des régates :

Coupe Canada : Trois (3) juges-arbitres (selon l'accessibilité des fonds) quand la Coupe Canada est présentée dans l'Ouest, deux (2) juges-arbitres de la C.-B. au Manitoba inclus, et un(e) (1) juge-arbitre de l'est du Manitoba. Quand la Coupe Canada est présentée dans l'est, deux (2) juges-arbitres de l'Ontario à Terre-Neuve inclus, et un(e) (1) juge-arbitre de l'ouest de l'Ontario.

Championnats canadiens d'aviron universitaire : Trois (3) juges-arbitres (**selon la disponibilité des fonds**). Quand ces Championnats sont organisés dans l'ouest, deux (2) juges-arbitres de ces provinces et un (1) juge-arbitre à l'est du Manitoba seront sélectionnés. Quand ces Championnats sont organisés dans l'est, deux (2) juges-arbitres de l'Ontario à Terre-Neuve-et-Labrador inclus, et un(e) (1) juge-arbitre à l'ouest de l'Ontario seront sélectionnés.

Championnats nationaux d'aviron : Cette compétition ne sera pas disputée en 2025.

Championnats canadiens des maîtres : Cette compétition se déroulera conjointement avec les Championnats des maîtres de la régates du Royal Canadian Henley et n'aura pas un jury national distinct.

Le programme de soutien comprend :

- L'hébergement pour 3 ou 4 nuits, selon la destination de retour (en occupation double)
- Les frais de vol et de transport entre l'aéroport le plus près et le site de la régates. (Le transport sera réservé par RCA, qui fera tous les efforts possibles pour coordonner les vols et faciliter le transport aller-retour jusqu'au site de la régates.)
- Le déjeuner et le dîner sont offerts par le comité organisateur.
- Jusqu'à 30 \$ par jour pour le souper (sans alcool et avec les reçus originaux).

Juges-arbitres de la province-hôte : Le reste du jury recevant le soutien du programme, jusqu'à un total de 12 et sans inclure le ou la juge-arbitre en chef, sera sélectionné dans la province hôte.

Voici le nombre minimum de juges-arbitres résidant dans la province-hôte et pouvant être sélectionnés pour les régates nationales suivantes :

- Coupe Canada - 9 juges-arbitres nommés par Row Ontario
- Championnats canadiens d'aviron universitaire : 9 juges-arbitres - nommés par l'Association québécoise d'aviron